



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences
des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des
services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre
et Miquelon,

Vu l'arrêté du 09/07/2002 portant création de la spécialité Activités nautiques du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 03/12/2020,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,
spécialité Activités nautiques mention ski nautique d'initiation et de découverte / engins
tractés est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance	
BPALP200080	Monsieur	AKROUNE	Mehdi
BPALP200081	Monsieur	DORGAL	Augustin
BPALP200082	Monsieur	FRAISSE	Adrien
BPALP200083	Monsieur	GUFFROY	Jean
BPALP200084	Monsieur	HAU	Arthur
BPALP200085	Madame	JOFFIN	Salomé
BPALP200086	Monsieur	LAFARIE	Jullen
BPALP200087	Monsieur	MAHOU	Alrick
BPALP200088	Madame	MARTEAU-FOUILLAT	Sandrine
BPALP200089	Madame	OUVRARD	Marlon
BPALP200090	Monsieur	POURCHEZ-ASTAUD	Quentin
BPALP200091	Monsieur	ROBLIN	Arthur
BPALP200092	Monsieur	ROUSSEAU	Hugues
BPALP200093	Monsieur	SAINTVOIRIN	Arnaud
BPALP200094	Madame	VIALARD	Manon

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de
Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 03/12/2020

P/ Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale,
et par délégation,
la cheffe de service

Marie-Jeanne EHLINGER